

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 05 octobre 2021

L'An deux mil vingt et un, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre		A		
GRANDJEAN Sarah	P			
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann			E	Sylvie FEREMANS
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
MOULLEC Melany		A		
LECLERC Romain		A		
TETEREL Chantal	P			

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14 - puis 15

Nombre de conseillers votants : 15 - puis 16

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance

Ordre du jour

Délibérations

- Signature d'une convention CTG avec la CAF
- Modification de temps de travail d'agents
- Location d'un logement
- Décision budgétaire modificative n°2
- Subvention aux associations
- Logo
- Presbytère de Saint-Pair-du-Mont

Informations diverses,

Questions diverses.

Modification de l'ordre du jour

- Modification de la délibération pour la location à Saint Aubin

Adoption de l'Ordre du jour ainsi modifié

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	15

Compte-rendu du conseil du 19 août 2021

Le compte-rendu a été diffusé

Adoption Compte-rendu du conseil du 19 août 2021

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	15

Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 19 août 2021)

- Vente d'une concession (250 euros)
- Achat d'un PC, pour le secrétariat
- Abonnement illiwap pour 710€

Signature d'une convention CTG avec la CAF

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention entre la communauté d'agglomération Lisieux-Normandie, les communes, et la CAF, axée sur la cohésion sociale du territoire. Elle vise à définir le projet stratégique social du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre autour d'objectifs partagés.

La CTG sera signée pour une durée allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024, elle remplacera le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) qui apportait un financement de plus de 20 000€.

Les modalités de mise en œuvre, qui vise à harmoniser les politiques éducatives des communes de la CALN, et leur financement, sont encore en cours.

Il est proposé au conseil :

D'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	15

Modification de temps de travail d'agents

Afin que l'horaire de travail de 3 de nos agents, employés sur le service scolaire, coïncide avec leur temps de travail effectif, et afin de ne plus avoir à recourir aux paiements d'heures complémentaires, la Mairie souhaite augmenter leur quotité de travail.

Les horaires passent de :

- 11,52 h à 13.37 h pour intégrer la modification du trajet de ramassage scolaire
- 24,00 h à 25,70 h pour besoins supplémentaires rangement, nettoyage classe
- 30,75 h à 32,50 h pour la reprise de la restauration loisirs

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

Location d'un logement rue Pasteur

Mme le maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de location d'un duplex, situé au 16 Rue Pasteur.

Le loyer est fixé à 264,61 euros par mois et sera révisé tous les ans, le 1er octobre, en fonction des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

Décision modificative n°2 au budget 2021

Cette décision prend en compte la délibération sur la préemption de la maison rue du Chanoine Lanier et le renouvellement de la machine à laver pour l'école maternelle, le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs

Achat de la maison rue du Chanoine Lanier 163 500 €

Achat d'un lave-linge 2 000 €

Accord du Conseil à l'unanimité					
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0	Nb de voix POUR:	16

Subvention aux associations

Ce complément de subventions fait suite à la participation de nombreux bénévoles à la tenue des parkings du festival des AOC-AOP.

La proposition est la suivante :

AO2C (Pom'Trail)	510
APE Cambremer	200
Eglise Notre Dame de Livaye	40
Association sportive de Cambremer	130
Club Photo	270
Comité des fêtes	830
Eglise de Saint-Aubin	110
Amicale des Pompiers de Cambremer	720
Etre Enchanté	780
ADMR	60
Tennis Club	330
Plaisir de Lire	350

Rayon Cambremérien	620
Temps Partagé	240
UCAE	60
TOTAL	5 250

Accord du Conseil à l'unanimité			
Nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0
		Nb de voix POUR:	16

Logo de Cambremer

Comme évoqué lors de la dernière commission communication, une étude a été demandée à Rodie Kraft, pour soumettre plusieurs propositions, en fonction d'un cahier des charges.

Ce logo a pour vocation à apparaître sur les documents officiels et les différents médias de communication.

Les membres du conseil souhaitent que la commission communication se réunisse, afin de présenter un panel plus large de propositions graphiques.

Modification de la délibération sur la location à Saint-Aubin sur Algot

En raison des travaux, la prise de possession de l'appartement a été retardée, il convient donc de modifier la date d'entrée sur la délibération.

Nouvelle date d'entrée 1er octobre 2021

Accord du Conseil à l'unanimité			
nb de voix CONTRE:	0	Nb Abstention:	0
		Nb de voix POUR:	16

Mise en vente du presbytère de Saint Pair du Mont

Madame le maire présente au Conseil les différentes estimations commerciales réalisées ainsi que l'évaluation des domaines du Presbytère de Saint-Pair du Mont.

Après discussions sur les modalités de mise en vente, le conseil demande à madame le maire de consulter le notaire sur les clauses additionnelles à prévoir et de proposer une procédure de mise en vente garantissant une égalité de traitement entre les différentes offres.

Le conseil se prononce sur :

- La décision de vendre la propriété
- Au prix minimum de : 270 000 €

Accord du Conseil à la majorité des votants					
nb de voix CONTRE:	4	Nb Abstention:	2	Nb de voix POUR:	10

Informations diverses

- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique donne l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des **lignes directrices de gestion**, incluant les critères de promotion.
- L'agglomération a entrepris une révision du SCOT et du PLUi, ce travail important se déroulera en plusieurs phases. Diagnostic en 2022, élaboration du projet politique 2023, élaboration du règlement en 2024-2025, consultation en 2025-2026.
- Le prochain bulletin municipal est finalisé
- Repas des anciens le 28 novembre
- Pot de remerciement des bénévoles prévu le jeudi 4 novembre à 18h
- L'élagage commencera le 25 octobre
- Décorations de Noël : la décoration du village est prévue pour le 1er décembre

Prochain Conseil

Mardi 2 novembre 2021